



[TRADUCTION]

Ottawa, le 1<sup>er</sup> juin 2006

**DOSSIER : 2006-UO/TI-22**

**TITULAIRE DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLE**

**Licence non exclusive délivrée au *CLV Group Inc.*, Ottawa (Ontario), pour la reproduction de plans architecturaux**

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence au *CLV Group Inc.*, comme suit :

- (1) La licence autorise la reproduction d'une seule copie – pour réparation seulement – des plans suivants, qui se rapportent au bâtiment (*The Saviile Apartments*) situé aux nos 2090 et 2116 Neepawa et au 271, Lockhart, à Ottawa (Ontario) :
  - Plans d'un système de gicleurs et du sous-sol conçus par *Braig, Frigon, Hanley, Brett & Minty* (9 juillet 1968)
  - Plans d'électricité (E1-E6) conçus par *M.W. Kosub Ltd.* (20 mars 1962).

La licence ne libère pas le titulaire de l'obligation d'obtenir une autorisation pour toute autre utilisation non visée par cette licence.

- (2) La licence expire le 30 juin 2006. La reproduction autorisée doit donc être achevée avant cette date.
- (3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- (4) Le titulaire de la licence versera 25 \$ à toute personne qui établira, avant le 30 juin 2011, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre visée par la présente licence.
- (5) L'entrée La présente licence ne prend effet qu'à compter du moment où le titulaire de la licence produit, auprès de la Commission, son engagement à respecter les modalités énoncées au paragraphe 4) ci-dessus.

Le secrétaire général,

Handwritten signature of Claude Majeau in cursive.

Claude Majeau